

# **Protocole de reprise pour la saison 2020-2021 intégrant les gestes barrières.**



## **1. Introduction:**

Ce document a pour but de présenter la reprise du tir à l'arc à la Compagnie d'arc de Morsang sur Orge en intégrant les consignes du ministère des sports et de la FFTA liées à la pandémie de COVID 19.

La salle du préau de l'école du groupe scolaire Buisson et le terrain extérieur (36 route du bois pommier) y seront traités de façon distincte. Les dispositifs suivants devront être respectés tant que le virus circulera. En fin de pandémie nous reprendrons le mode de fonctionnement en vigueur avant le COVID 19.

## **2. Consignes générales:**

### **2.1. Port du masque:**

**Il est obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans.** Pour toutes les personnes présentes dans l'enceinte sportive: Archers, encadrants et accompagnateurs (lors de la dépose au cours et de la récupération d'un archer).

Les encadrants conserveront le masque pendant toute la séance. il sera fourni par la Compagnie.

Les archers le retireront uniquement durant le temps de pratique.

### **2.2. Respect de la distanciation physique:**

**Les archers devront respecter en toutes circonstances une distance de 1 m entre chaque pratiquant.**

Les archers rentreront, dans la salle ou au terrain, un par un en file indienne en respectant la distance d'un mètre. Ils procéderont de la même manière pour la sortie et pour aller chercher les flèches.

Il ne sera donc positionné qu'un seul archer par cible sur le pas de tir. Il est donc impossible de tirer avec un rythme AB/CD en salle ou au terrain.

#### **-Salle Buisson:**

Afin de respecter la distanciation préconisée, **16 personnes seulement** pourront être présentes en même temps à la salle Buisson réparties de la façon suivante : 15 pratiquants maximum ou moins et le complément en encadrants.

La zone entre le pas de tir et les cibles est exclue dans le calcul ci-dessus ainsi que la zone de sécurité derrière le pas de tir.

Compte tenu des 5 cibles disponibles pour le tir à la salle, trois vagues de tir au maximum seront exécutées pour une volée par archer.

Sur le site internet de la Compagnie, il est désormais possible pour les archer(e)s de visualiser les créneaux disponibles à la réservation sur le même principe que celui mis en place pour le terrain depuis fin mai. Un équipement salle a été créé.

Les gestionnaires enregistrent les réservations de créneaux reçus par mail à hauteur du nombre maximum de présents soit 15 pour les créneaux non encadrés.

Deux personnes seulement sont autorisées à être présentes en même temps dans le local arc de la salle Buisson.

#### **-Terrain extérieur route du bois pommier:**

En appliquant la même méthode de calcul que celle retenue pour la salle, 86 personnes au maximum peuvent être présentes en même temps pour les pas de tir 30m, 50m et 70m. Au Beursault, 2 archers par jeu sont autorisés. **Soit 90 au total.**

**11 personnes** au maximum sont autorisées à être présentes en même temps dans le logis.

### **2.3. Limitations des contacts:**

Les entraîneurs limiteront au maximum les contacts physiques en utilisant plutôt la démonstration.



### **3. Mise en pratique:**

La salle ou le terrain seront ouverts par un encadrant ou par un responsable du créneau lors de créneau entraînement libre. Ces personnes veilleront au bon fonctionnement.

#### ***3.1. Disponibilité de gel:***

Un distributeur de gel hydro-alcoolique ou équivalent sera disponible:

- Au terrain extérieur à l'entrée du logis côté du pas de tir.
- A la salle buisson à l'entrée du préau.

il y aura dans l'armoire basse de la salle et dans le Beursault ou dans le logis pour le terrain du gel ou équivalent ainsi que des lingettes anti-bactérienne ou équivalent.

#### ***3.2. Désinfection du matériel:***

Les encadrants et bénévoles procéderont à la désinfection du matériel de prêt (arcs, protèges bras, flèches...) à l'aide des lingettes anti-bactérienne ou équivalent.

Pour les archers adultes débutants, il sera demandé à chacun de désinfecter son matériel attitré, même si cela aura un impact sur la durée de la pratique des créneaux de 1h45.

Le matériel personnel sera à la charge de l'archer.

#### ***3.3. Registre des présences:***

Pour les cours encadrés, les encadrants recenseront sur un registre les présents.

Pour les créneaux libres, nous distinguerons la salle et le terrain. Le responsable du créneau (celui qui ouvre) devra veiller au bon fonctionnement des méthodes ci-dessous.

Pour la salle: les archers devront réserver leur créneau en utilisant la même méthode que employée pour le terrain lors du dé-confinement. Le but étant de déterminer avant d'arriver à la salle le nombre d'archer présents pour respecter le quota des 15 personnes.

Le responsable du créneau devra refuser toute personne hors quota sur le pas de tir.

Pour le terrain: comme nous pouvons être plus nombreux et que nous ne pouvons pas fixer de créneaux, un agenda sera disponible au Beursault à la page du jour considéré il faudra noter l'heure, son nom et son prénom.

#### ***3.4. Respect de la distanciation physique:***

La limitation d'un archer par cible et par vague reste de rigueur.

Le port du masque reste obligatoire hormis lors du tir y compris dans la zone de sécurité.

Celle-ci pourra être équipée de chaises (deux maximum par couloir distantes de 1m).

Une fois toutes les vagues tirées, les archers peuvent aller chercher leurs flèches à tour de rôle en respectant l'ordre de tir des différentes vagues (en premier vague 1, puis vague 2...). Quoiqu'il arrive l'archer reste dans son couloir en conservant les 1m de distanciation.

#### ***3.5. Utilisation d'une gourde personnelle***

#### ***3.6. Un blason sera fourni par archer***

L'archer conservera son blason tant qu'il est fonctionnel.

#### ***3.7. Nettoyage du lieu de pratique:***

Pour la salle: Passage du coup de balai habituel devant le mur de stramit.

Désinfection avec des lingettes ou équivalent:



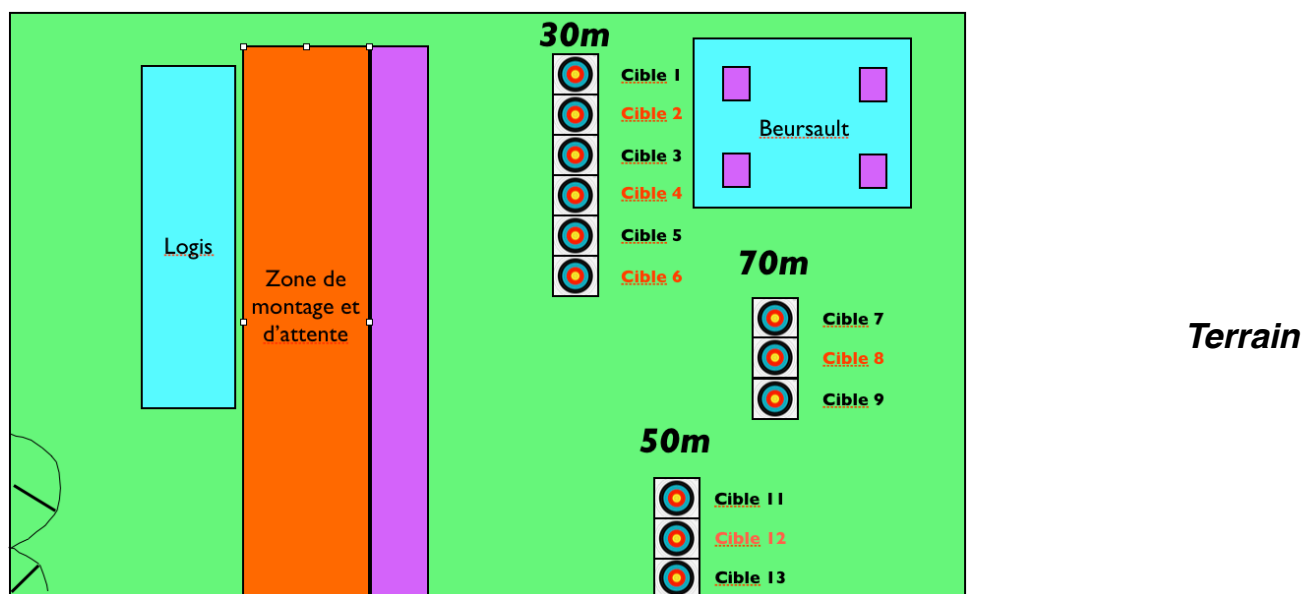
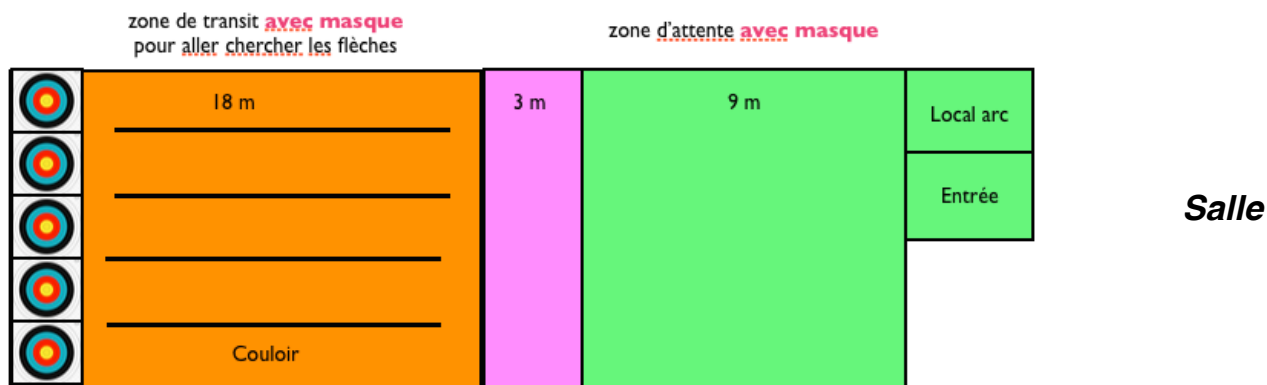
- du matériel de prêt
- du mobilier utilisé (chaises, tables, poignées des armoires)
- Poignées de porte (salle et local) et digicode.

Pour le terrain:

Désinfection avec des lingettes:

- du matériel de prêt
- du mobiliers utilisés sur le terrain et dans le logis (chaises, tables)
- poignées de portes du logis et du portail.

#### 4. Schéma de principe pour la salle et le Terrain:



Seule la zone de tir en violet sera sans le port du masque sur les 2 équipements.

#### 5. En cas de non respect des consignes:

Le bureau sera saisi. Un rappel des consignes sera fait et une interdiction sur un ou plusieurs entraînement pourra être donnée.

Le président de la Compagnie  
Stéphane Antigny

